

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 14 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-10-14-49 | Budget du CCAS - Décision modificative n°3
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 9 oct. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Catherine Olivier, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Monsieur Didier Burg, Madame Michèle Henry, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Monsieur Jacques Dutheil, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Conseil d'Administration du 4 février 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant :

Que cette 3^{ème} décision modificative régularise selon la M57 l'imputation relative à la subvention accordée dans le cadre du PRE :

- Le crédit au compte 74741 à hauteur de 59 800 € change d'imputation et passe du chapitre 74 au chapitre 75 à l'imputation 757348

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter la décision modificative n°3 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

recettes		
Nature		Montant
74741	Communes membres du GFP - PRE	-59 800.00 €
757348	Autres communes - PRE	+59 800.00 €
Total :		0 €

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20251014-2025-10-14-49-DE

Publié ou notifié : 27 OCT, 2025